



Conseil économique et social

Distr. générale
26 octobre 2005
Français
Original: anglais

Résolution et décisions adoptées par le Conseil économique et social à la reprise de sa session de fond de 2005

(21 octobre 2005)

Note : Le texte provisoire des décisions adoptées par le Conseil à la reprise de sa session de fond de 2005 est distribué pour information. Le texte définitif sera publié en tant que *Supplément n° 1 des Documents officiels du Conseil économique et social, 2005* (E/2005/99).



Table des matières

Résolution

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
2005/55	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa quatrième session et dates, lieu et ordre du jour provisoire de sa cinquième session (E/2005/L.51)	13 g)	21 octobre 2005	3

Décisions

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
2005/313	Thème du débat de haut niveau du Conseil économique et social à sa session de fond de 2006 (E/2005/SR.41)	1	21 octobre 2005	5
2005/314	Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (E/2005/L.50)	1	21 octobre 2005	5

Résolution

2005/55

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa quatrième session et dates, lieu et ordre du jour provisoire de sa cinquième session

Le Conseil économique et social,

Reconnaissant l'importance de la bonne gouvernance, qui découle notamment de rapports harmonieux et équilibrés entre l'État, le secteur privé et la société civile, et reconnaissant également qu'il est important que les pouvoirs publics soient dotés de moyens, tout particulièrement institutionnels et humains, pour garantir la réalisation continue et viable des engagements et objectifs convenus sur le plan international,

Reconnaissant aussi que tous les États Membres, en particulier les pays en développement, peuvent tirer grandement avantage de l'apprentissage entre pairs et de la mise en commun de données d'expérience sur l'esprit d'innovation et l'initiative dans le secteur public,

Reconnaissant par ailleurs que le prix Champion du service public décerné par l'ONU est un moyen efficace de récompenser des réalisations exceptionnelles dans le domaine de l'administration publique et d'encourager leur transposition,

Rendant hommage à certaines récentes initiatives régionales qui ont abouti à des mesures efficaces tendant à promouvoir l'intégrité, la transparence et la responsabilisation,

Soulignant l'importance de l'administration publique comme instrument de progrès en matière de développement et de droits de l'homme, conformément à la Déclaration du Millénaire¹,

Réaffirmant la nécessité d'intensifier les méthodes participatives de gouvernement pour garantir que les citoyens s'emploient à réaliser les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, et d'encourager le Secrétariat à fournir les moyens d'analyse, les capacités de recherche et les services consultatifs nécessaires à cette fin,

1. *Prend note* du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa quatrième session²;
2. *Encourage* les pays à ratifier, adopter et mettre en œuvre les engagements et conventions pertinents en matière d'intégrité, de transparence et de responsabilisation, y compris ceux relatifs à la prévention des politiques et pratiques corrompues;
3. *Prie* le Comité d'experts de l'administration publique d'approfondir son analyse des liens entre les capacités des pouvoirs publics, l'administration publique

¹ Voir Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

² Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 24 (E/2005/44-E/C.16/2005/6).

et le développement en recensant à l'intention des pays concernés des exemples, options et solutions qui ont été fructueux dans le domaine de l'administration publique et ont facilité la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire;

4. *Prie* le Secrétaire général de diffuser et de faire connaître de manière plus systématique et cohérente les innovations et bonnes pratiques auxquelles l'ONU a décerné le prix Champion;

5. *Prie également* le Secrétaire général de renforcer la capacité et la portée du Réseau mondial d'informations en ligne de l'ONU pour la création de capacités dans le domaine de l'administration et des finances publiques comme moyen de mettre en commun les connaissances, innovations et pratiques dans l'administration publique, en particulier en associant à ce réseau un plus grand nombre d'organisations partenaires dans les pays en développement;

6. *Approuve* la convocation de la cinquième session du Comité d'experts de l'administration publique à New York du 3 au 7 avril 2006;

7. *Approuve* l'ordre du jour ci-après pour la cinquième session :

1. Innovation dans l'administration publique pour la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire;
2. Recherche d'une approche et de méthodologies participatives pour poser les fondements et les principes d'une bonne administration publique (suite de la quatrième session);
3. Examen des activités du programme de l'Organisation des Nations Unies relatif à l'administration publique, aux finances et au développement.

Décisions

2005/313

Thème du débat de haut niveau du Conseil économique et social à sa session de fond de 2006

À sa 41^e séance, le 21 octobre 2005, le Conseil économique et social a décidé que le thème du débat de haut niveau de sa session de fond de 2006 serait le suivant :

« Instauration aux niveaux national et international d'un environnement propice au plein emploi et à la création d'emplois productifs et à un travail décent pour tous, et son incidence sur le développement durable. »

2005/314

Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

À sa 41^e séance, le 21 octobre 2005, rappelant la résolution 1166 (XII) de l'Assemblée générale en date du 26 novembre 1957, dans laquelle l'Assemblée l'avait prié de créer le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi que les résolutions ultérieures de l'Assemblée, dans lesquelles celle-ci avait prévu d'augmenter le nombre des membres du Comité exécutif, le Conseil économique et social :

a) A pris acte de la demande contenue dans la lettre datée du 12 septembre 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies³, concernant l'augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;

b) A recommandé à l'Assemblée générale, à sa soixantième session, de porter de 69 à 70 le nombre d'États membres du Comité exécutif.

³ E/2005/93.